



Rapport d'audit

JOVIPACK

| | |
|------------------------------|--|
| Adresse de l'audité : | 25, RUE VALENTIN PRIVE, CS 90137, 89300, JOIGNY - France |
| Référence organisme : | 296409-30126 |
| Date de l'audit | 14/06/2023 - 14/06/2023 |
| Référentiel(s) | Audit selon le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 |
| Responsable d'audit : | Thibaut FANMUY |
| Tél. | 0675031482 |
| Email | tfanmuy@gmail.com |

Sommaire

oooOooo

| | |
|--------------------------------|----|
| Présentation..... | 3 |
| Données techniques | 6 |
| Procès-verbal de clôture | 9 |
| Annexes..... | 11 |

Clause de confidentialité :
ce rapport d'audit est confidentiel et limité en diffusion aux services d'Apave Certification et de l'organisme audité.
Il demeure la propriété exclusive d'Apave Certification.

© Toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse d'Apave Certification
ou de ses ayants causes est illicite

Organisme audité**Nom** : JOVIPACK**Adresse** : 25, RUE VALENTIN PRIVE,
CS 90137
89300, JOIGNY
France**Représentant de la Direction** : Hamza Moutawakil**Téléphone** : 07.81.61.05.20
hamza.moutawakil@jovipack.fr**Mail** :**Audit**

Type d'audit : Audit unique

Libellé des activités auditées

Site de 37 000 m² (3,7 ha) de superficie, avec 280 tonnes répartis en 3 silos de stockage de capacité de 60 tonnes chacun et 100 tonnes en big bags.

2 lignes d'extrusion pour production de papier bulle, 4 lignes d'impression pochettes matelassées

Référentiel de certification

Audit selon le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

Date(s) et durée de l'audit

1,00 jours - 14/06/2023 - 14/06/2023

Présentation succincte de l'organisme

JoviPack est le plus important fabricant de Films à bulles et de pochettes matelassées Bulles en France.

Avec une production annuelle de 55 millions de m² de films à bulles et 46 millions de pochettes matelassées, le site JoviPack est leader sur son marché en France.

Les matières plastiques concernées par le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 se présentent sous la forme de granulés et/ou poussières d'une dimension comprise entre 0.01mm et 10mm.

Le conditionnement se présente sous la forme de sacs de 25kg filmés, Big-bag, Octabins de 1,1 Tonnes et 650kg / 3 Silos.

L'organisme recycle ses déchets de production qu'elle transforme en granulé.

Site(s) audité(s) / Audit à distance

JOVIPACK 25, RUE VALENTIN PRIVE CS 90137 89300 JOIGNY

Type d'audit : Audit sur site Audit à distance

Spécificités (échantillon, méthodologie, sites temporaires)

Outils d'audit à distance : NA

Composition de l'équipe d'audit

| Nom | Rôle | Etape 1 | Date Etape 1 | Etape 2 (jours) | Date Etape 2 | Hors site | Total jours |
|----------------|---------------------|---------|--------------|-----------------|--------------------------|-----------|-------------|
| Thibaut FANMUY | Responsable d'audit | | | 1,00 | 14/06/2023 14/06/2023 | 0,50 | 1,50 |

Date de rédaction du rapport par le Responsable d'audit

10/07/2023

Commentaires généraux du Responsable d'audit

Constats d'audit

Point fort : pratiques, méthodes, techniques ou organisation dépassant les exigences des référentiels.

| Processus, service et/ou site | Ref | § | Constats |
|-------------------------------|----------|------------------|---|
| Maitrise des rejets | 2021-461 | Art. D. 541-362. | Sur l'ensemble des zones de stockage et de rejets, la maitrise est au-delà des standards habituels. Les procédures de nettoyage sont effectives et appliquées sur l'ensemble du site et font partie de la culture d'entreprise. |
| Système | 2021-461 | Art. D. 541-362. | La procédure de prévention des pertes de GPI (P GPI 001) |
| Système | 2021-461 | Art. D. 541-362. | La planification des audits GPI par zones. |

Axe de travail : voie identifiée sur laquelle l'organisme peut progresser.

| Processus, service et/ou site | Ref | § | Constats |
|-------------------------------|-----|---|----------|
| | | | RAS |

Point sensible : alerte sur des points à la limite de la non-satisfaction d'exigences des référentiels, risquant d'entraîner des NC à court ou moyen terme.

| Processus, service et/ou site | Ref | § | Constats |
|-------------------------------|-----|---|----------|
| | | | RAS |

Données techniques

Justification des exclusions/non applicabilités d'exigence

Sans objet

Informations sur les processus externalisés

Dépotage sous surveillance JOVIPACK

Si la réalisation du produit ou service se fait sur la base d'un travail en équipe

Description de l'organisation et de l'activité des équipes : 3x8

Justification si toutes les équipes ne sont pas auditées : Même procédure pour toutes les équipes

Changements significatifs intervenus depuis le dernier audit

Sans objet

Incidents intervenus depuis le dernier audit

Sans objet

Exigences réglementaires relatives aux activités de l'organisme

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

Mise en demeure ou procès-verbal en cours oui non

Commentaires sur l'utilisation de la marque

L'organisme utilise le droit d'utilisation de la marque de certification délivrée par Apave Certification. **Pas d'utilisation de la marque** oui non

La marque est utilisée d'une façon claire et sincère. oui non

Pas d'utilisation de la marque

Le règlement d'utilisation de la marque de certification est respecté. oui non
Preuve : **Pas d'utilisation de la marque**

Traitement des plaintes/réclamations client et/ou de parties intéressées faites auprès d'Apave Certification

Sans objet

Conclusions de l'audit

Non-Conformité(s)

| Nombre: | Emise(s) | Levée(s) | A vérifier lors du prochain audit |
|---------|----------|----------|-----------------------------------|
| Majeure | 0 | 0 | 0 |
| Mineure | 0 | 0 | 0 |

Fiche(s) de Non-Conformité issues d'audits précédents

| Nombre | Traité(s) et jointe(s) | Reconduite(s) en NC |
|--------|------------------------|---------------------|
| 0 | 0 | 0 |

Objectifs de l'audit

Les objectifs de l'audit tels qu'indiqués au plan d'audit ont été atteints :

oui

non

Commentaire(s) :

Périmètre de certification

Le périmètre de certification est en adéquation avec les activités et le(s) site(s) audité(s) :

oui

non

Commentaire(s) :

En cas d'audit à distance

Adéquation des outils utilisés et de la durée d'audit :

oui

non

Commentaire(s) : Sans objet

Avis sur le système de management par rapport au(x) référentiel(s) audité(s)

Adéquation : Le système de management est en adéquation avec l'organisation de l'organisme

Conformité : Le système est conforme aux exigences du décret granulé n° 2021-461 du 16 avril 2021

Mise en Œuvre : Le système est bien déployé à tous les niveaux de l'organisme et les consignes sont assimilées par le personnel. Le risque de pollution lié à l'utilisation de granulés est maîtrisé.

Efficacité : Le système est efficace

Synthèse générale : La culture GPI est intégrée au fonctionnement normal de l'organisme ce qui assure une bonne maîtrise des risques de pollution éventuels.

Procès-verbal de clôture (1/2)

| | |
|---|---|
| Libellé devant figurer sur le certificat / périmètre – en français | Site de 37 000 m ² (3,7 ha) de superficie, avec 280 tonnes répartis en 3 silos de stockage de capacité de 60 tonnes chacun et 100 tonnes en big bags. 2 lignes d'extrusion pour production de papier bulle, 4 lignes d'impression pochettes matelassées |
| | Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Modification : |
| Libellé devant figurer sur le certificat / périmètre – en anglais | |
| | Confirmé : <input type="checkbox"/> Modification : |
| Dénomination sociale devant figurer sur le certificat | JOVIPACK |
| | Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Modification : |
| Nombre et adresse(s) du(des) site(s) concerné(s) par la certification | JOVIPACK 25, RUE VALENTIN PRIVE CS 90137 89300 JOIGNY |
| | Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Modification : |

Procès-verbal de clôture (2/2)

Nombre d'écarts relevés :

[0] Non-conformité(s) majeure(s)**[0] Non-conformité(s) mineure(s)****Commentaires de l'organisme audité**

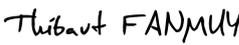
Le représentant de l'organisme reconnaît avoir pris connaissance du contenu du présent procès-verbal et du contenu des fiches de Non-Conformités annoncées ci-dessus et exprime éventuellement son désaccord, étant entendu que seul le Comité de Certification peut décider de l'attribution, du maintien, du renouvellement ou de l'extension du certificat.

Visa du représentant de l'organisme audité : Michel PARISE

Compte tenu des documents présentés, des sites visités, et des réponses données aux questions posées, les auditeurs déclarent, si tel est le cas, avoir effectué leur mission dans des conditions satisfaisantes.

La signature des auditeurs n'engage en aucune façon leur responsabilité personnelle ou celle de leur employeur en cas d'incidents, d'accidents ou erreurs commises par l'organisme après attribution du (des) certificat(s).

Visa de(des) l'auditeur(s) : Thibaut FANMUY

DocuSigned by:

6072662C2D0947A...

Date : 14/06/2023

Annexes

Principes

Feuille de présence

Plan d'audit réalisé

Revue des éléments de chiffrage

Définition des différentes catégories de constats d'audit.

Point Fort : PF

Elément du Système de Management sur lequel l'organisme soit dépasse les exigences du référentiel d'audit, soit se distingue par une pratique, méthode ou technique performante.

Point Sensible : PS

Elément du Système de Management sur lequel des preuves d'audit montrent que l'organisme, actuellement conforme, risque de ne plus atteindre les exigences du référentiel à court ou moyen terme.

Le point sensible ne demande pas d'actions correctives mais il sera réévalué lors de l'audit suivant

Axes de travail : AT

Voie identifiée sur laquelle l'organisme peut progresser.

Non Conformité Majeure : NC Maj

Non-satisfaction d'une exigence du référentiel qui affecte la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.

Une Non-Conformité est classée majeure s'il existe un doute significatif quant à la mise en place d'une maîtrise efficace des processus ou que des produits ou services rempliront les exigences spécifiées.

Une certification ne peut être délivrée, maintenue ou renouvelée tant qu'il reste une Non Conformité Majeure non levée.

Un ensemble de Non Conformités Mineures non levées sur un même thème peut être considéré comme constituant globalement une Non Conformité Majeure non levée.

Non Conformité Mineure : NC Min

Non-satisfaction d'une exigence du référentiel qui n'affecte pas la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.

Une certification peut être délivrée, maintenue ou renouvelée en présence de Non-Conformités mineures non levées.

But et contenu des différents audits du cycle de certification

Audit Etape 1 : Préparation approfondie sur site. Il est réalisé systématiquement lors de la certification initiale ou lors de changement important intervenu dans l'organisme et consiste à :

- revoir les informations documentées du système de management,
- évaluer le lieu et les conditions spécifiques du (des) site(s) et créer l'occasion d'un échange d'informations avec le personnel afin de déterminer le niveau de préparation pour l'audit d'étape 2,
- procéder à une revue de la prise en compte des exigences du(des) référentiel(s), notamment en ce qui concerne l'identification des performances clés, des processus, des objectifs et du fonctionnement du système de management,
- obtenir les informations nécessaires concernant le périmètre du système de management, le ou les sites à auditer, les processus et l'équipement utilisés, les niveaux de maîtrises établis (en particulier dans le cas de multisites) ainsi que les exigences légales et réglementaires applicables,
- procéder à une revue de l'affectation des ressources et de convenir des détails de l'audit d'étape 2,

- déterminer si les audits internes et la revue de direction ont été planifiés et réalisés et si le niveau de mise en œuvre du système de management atteste que l'organisme est prêt pour l'audit d'étape 2,
- établir un projet de plan de l'audit d'étape 2.

Audit sur site (Etape 2) : Audit sur site du système de management réalisé par l'équipe d'audit selon le plan défini lors de l'Etape 1. Il porte sur les éléments suivants :

- les informations et les preuves relatives à la conformité à toutes les exigences du(des) référentiel(s) du système de management,
- la surveillance, le mesurage, le compte rendu et la revue des performances par rapport aux objectifs de performance clés et aux cibles,
- l'aptitude du système de management de l'organisme et les performances concernant la satisfaction des exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables,
- la maîtrise opérationnelle des processus de l'organisme,
- les audits internes et la revue de direction,
- les responsabilités de la direction vis-à-vis des politiques de l'organisme,
- les liens entre les exigences normatives, la politique, les objectifs de performance et les cibles, les exigences juridiques applicables, les responsabilités, les compétences du personnel, les opérations, les procédures, les données de performance et les résultats et conclusions des audits internes.

Audit de surveillance : audits sur site qui ne sont pas nécessairement des audits du système complet. Ils sont planifiés de telle sorte que les domaines et les fonctions représentatifs, couverts par le système de management, soient suivis régulièrement. Ils prennent en compte les modifications survenues pendant l'année. Il porte sur les éléments suivants :

- les audits internes et la revue de direction,
- la revue des actions entreprises vis-à-vis des non-conformités identifiées au cours de l'audit précédent,
- le traitement des plaintes,
- l'efficacité du système de management par rapport à la réalisation des objectifs de l'organisme certifié et des résultats escomptés du système de management pertinent,
- l'état d'avancement des activités planifiées visant à l'amélioration continue,
- la maîtrise opérationnelle continue,
- la revue de toute modification apportée,
- l'utilisation des marques et/ou toute autre référence à la(aux) certification(s).

Il est programmé dans un délai de 12 mois à compter de la date de décision de certification puis une fois par année civile.

Audit de renouvellement : audit sur site qui permet de s'assurer que le système de management demeure conforme au(x) référentiel(s), et qu'il est appliqué et efficace.

Il est planifié le 36^{ème} mois après l'audit de certification, soit environ 2 mois avant la fin de validité du(des) certificat(s).

Délais de certification

| | |
|--|--------------|
| Réunion de clôture/envoi rapport et fiche(s) d'écart | 1 semaine |
| Fiche(s) d'écart/Proposition d'actions | 90 jours max |
| Proposition d'actions/Analyse des preuves | 1 semaine |
| Rapport envoyé au Comité de certification/Décision | 2 semaines |

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Organisme à auditer : | JOVIPACK |
|------------------------------|-----------------|

Audit Audit unique

Objectifs de l'audit

- Déterminer la conformité de tout ou parties du système de management aux critères d'audit
- Déterminer la capacité du système de management à assurer que l'organisme répond aux exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables
- Déterminer l'efficacité du système de management à assurer que l'organisme peut raisonnablement s'attendre à atteindre ses objectifs spécifiés
- Identifier les axes de travail du système de management

Périmètre de l'audit

| Unités organisationnelles/Fonctionnelles – Processus - Activités : | Site(s) : | Date(s) de l'audit : |
|--|--|----------------------|
| Site de 37 000 m ² (3,7 ha) de superficie, avec 280 tonnes répartis en 3 silos de stockage de capacité de 60 tonnes chacun et 100 tonnes en big bag. 2 lignes d'extrusion pour production de papier bulle, 4 lignes d'impression pochettes matelassées | JOVIPACK 25, RUE VALENTIN PRIVE CS 90137 89300 JOIGNY | 14/06/2023 |
| | | |
| Nombre de jours sur site : 1 jour sur site | | |

L'audit est fondé sur un processus d'échantillonnage des informations possibles

Critères d'audit

- Référentiel(s) de certification : Audit selon le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021
- Processus et documentation de l'organisme audité

Composition de l'équipe d'audit :

| Nom | Rôle | Etape 1 | Date Etape 1 | Etape 2 (jours) | Date Etape 2 | Hors site | Total jours |
|----------------|---------------------|---------|--------------|-----------------|--------------------------|-----------|-------------|
| Thibaut FANMUY | Responsable d'audit | | | 1,00 | 14/06/2023 14/06/2023 | 0,50 | 1,50 |

Et (si applicable)

| | |
|----|--|
| M. | <input type="checkbox"/> observateur <input type="checkbox"/> traducteur |
| M. | <input type="checkbox"/> observateur <input type="checkbox"/> traducteur |

Type d'audit

Sur site

A distance, outil utilisé :

(Rappel : l'autorisation préalable et écrite d'Apave Certification est nécessaire pour la réalisation d'un audit à distance, même partiel)

| Date/heure | Thème(s) – Préciser les noms des sites audités et des processus /services concernés | Equipe d'audit (RA, A, ET) | Site (ou à distance) | Personnes accompagnantes/ Fonctions |
|----------------------------|--|----------------------------|----------------------|-------------------------------------|
| Jour 1 : 14/06/2023 | | | | |
| 9h00 – 9h15 | Réunion d'ouverture Présentation rapide des activités du site | RA | Site | Hamza Moutawakil |
| 9h30 – 10h00 | Revue des zones concernées par le décret Revue des numéros CAS des granulés utilisés sur le site Revue des fiches techniques des granulés utilisés Revue des surfaces de stockage internes et externes au site Revue des rubriques ICPE / Arrêté préfectoral | RA | Site | Hamza Moutawakil |
| 10h30 – 11h00 | Identification des zones et activités où ces granulés pouvant être accidentellement disséminés dans l'environnement (Identification des risques et mesures conservatoires) Audits / visites / inspections internes Situations d'urgences (maitrise des fuites) Formation / sensibilisation du personnel aux fuites et nettoyage et intervenants extérieurs Maintenance des équipements de transport/manipulation et de fabrication (broyeurs, presses à injection et moulage) pour limiter les fuites à la source Règlement d'utilisation de la marque Apave Plaintes éventuelles reçues par Apave Certification (si applicable) | RA | Site | Hamza Moutawakil |
| 11h00 – 12h30 | Visite des 10 Zones de stockage granulés / déchargement / dépotage silos / séparateurs / broyeurs / bennes déchets / limite de propriété et extérieurs | RA | Site | Hamza Moutawakil |
| 12h30 – 13h00 | Réunion de clôture | RA | Site | Hamza Moutawakil |

Q = Qualité – E = Environnement – En = Energie – S = Santé et Sécurité – A = Autre référentiel (ex ISO 3834, ISO 19443)

En ISO 45001, les 3 fonctions suivantes doivent être obligatoirement auditées et invitées en réunion de clôture (toute absence devra être justifiée et documentée) :

- les cadres légalement responsables de la SST,
- le personnel responsable du suivi de la santé des employés et
- le(s) représentant(s) des employés responsable(s) de la SST

Projet de plan d'audit établi le : 06/06/2023 Rédaction par le RA : Thibaut FANMUY

Plan d'audit revu le :

Plan d'audit réalisé

Revue des éléments du chiffrage

| | Déclaré en Carte d'identité/revue de contrat | Éléments constatés en cours d'audit |
|---|---|--|
| • Confirmation du nombre de site(s) concerné(s) par le périmètre | JOVIPACK 25, RUE VALENTIN PRIVE CS 90137 89300 JOIGNY | Conforme |
| • En cas de certification multisite, vérification des conditions de : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'échantillonnage, ○ L'organisation en multisite. | Sans objet | NA |
| • Confirmation de l'existence de sites temporaires déclarés dans carte d'identité (Ex : chantier) | Sans objet | NA |
| • Confirmation du nombre d'employés global du périmètre ou par site | 54 | |
| • Confirmation du nombre d'employés effectif | 43 en 3 X 8, soit 15 pers. / 8 | Conforme |
| • Confirmation des facteurs d'ajustement (augmentation et réduction de durée) | +2h 6 machines. Audit de V6 machines = 2 à 3 machines. | Conforme |
| • Confirmation des exclusions (Ex : conception en ISO 9001) | Aucune mentionnée. | Conforme |
| • En cas de SM Intégré, vérification du facteur d'intégration déclaré dans la carte d'identité | Sans objet | NA |
| • En cas de SMEn, vérification de : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'effectif dédié au SMEn déclaré ; ○ Le nombre de types d'énergie déclaré ; ○ Le nombre d'usages énergétiques significatifs déclaré ; ○ La consommation énergétique annuelle (globale ou par site) déclarée. | Sans objet | NA |
| • Activité | Site de 37 000 m ² (3,7 ha) de superficie, avec 280 tonnes répartis en 3 silos de stockage de capacité de 60 tonnes chacun et 100 tonnes en big bags. 2 lignes d'extrusion pour production de papier bulle, 4 lignes d'impression pochettes matelassées | Conforme |
| • Secteurs | NS - Pas de secteurs | Conforme |

Différences : oui (*) non

Commentaire :

Date et visa auditeur : Thibaut FANMUY 14/06/2023 

(*) Si oui contacter de façon urgente le Chargé d'Affaires car ceci peut nécessiter d'allonger la durée de l'audit ou de réaliser un audit complémentaire après ajustement de la proposition.